



Association SOSBENJAMIN-O.N.E.C.R  
Observatoire National d'Etude des Conduites à Risques  
Lutte contre les jeux dangereux depuis 1998  
Agrément Ministère Education Nationale  
Agrément DDITREFP  
Agrément du code des impôts

**Il existe des jeux inoffensifs...Et d'autres pas !!**

## PLAN D'INTERVENTION PUBLIC JEUNE

En général nous nous déplaçons à deux personnes

- Un intervenant
- Un technicien

Matériel utilisé fournis :

- Pc portable, son, vidéoprojecteur, écran (si besoin), plaquettes, affiches, diaporama ludique adapté suivant le niveau de classe.

Matériel à la charge de l'organisateur (pour les classes)

Feuilles blanche  
1 crayon

A travers le programme « halte aux jeux dangereux » de l'Association SOSBENJAMIN-O.N.E.C.R, nous participons aux côtés des établissements scolaires à une mission éducative en sensibilisant les enfants et les adolescents, aux risques spécifiques des jeux dangereux mettant leur vie et celle de leur copain en danger, **sans mode d'emploi, ni citation de noms de jeux, ni psychose.**

La durée de chaque intervention est d'environ 1h pour les écoles primaire, 1h/15 pour lycées & collèges.

1. Mise en place
2. Présentation de l'Association et de son objectif
3. Pourquoi vous jouez ?
4. Quelle est la différence entre victime et agresseur ?
5. Connaissance et reconnaissance des blessures physiques et psychologiques
6. Quel sont les jeux dangereux que vous connaissez ?
7. Dessin d'une durée de 10 mn
8. Analyse des jeux pratiqués et connus
9. Cas clinique explication des risques sur la personne
10. Cas pénal
11. Échange avec la classe
12. Suivant le niveau de classe (notion de l'alerte aux premiers secours)
13. Distribution et commentaire des documents

**Prévention –information est la propriété exclusive de l'association SOSBENJAMIN-ONECR  
© 2005 Sosbenjamin-onecr tous droits réservés**



Association SOSBENJAMIN-O.N.E.C.R  
Observatoire National d'Etude des Conduites à Risques  
Lutte contre les jeux dangereux depuis 1998  
Agrément Ministère Education Nationale  
Agrément DDTREFP  
Agrément du code des impôts

## **PLAN D'INTERVENTION** **PUBLIC EXCLUSIVEMENT ADULTE**

### **En général nous nous déplaçons à deux personnes**

- Un intervenant
- Un technicien

### **Matériel utilisé fournis :**

•Pc portable, son, vidéoprojecteur, écran (si besoin), plaquettes, affiches, diaporama adapté suivant la salle (professionnels ou parents)

**Tous les débats sont exclusivement réservés aux adultes, aucun enfant ne sera admis.**

Il peut être organisé une conférence débat l'après midi ou en début de soirée pour **les adultes** entourant les élèves, familles, professionnels, communauté éducative, police etc.

### **Quelques références:**

Intervenant au Centre National de Formation de la Police Nationale  
Intervenant au MEDEC ' Congrès de la médecine Générale  
Intervenant : Préfecture de Police de Paris  
Intervenant : DGESCO (audition pour le document de 16 pages sur les jeux dangereux)  
Intervenant : Procureur de la République  
Intervenant et organisatrice Mairie de Paris (colloque et résultat de l'Enquête TNS SOFFRES, commanditée par l'Association SOSBENJAMIN)  
Rapport parlementaire (audition)  
Vice-présidente de l'atelier des Etats généraux de l'enfance fragilisée  
Intervenante forum du Conseil Général de Lyon  
Intervenante forum de l'inspecteur académique de Bordeaux

### **Objectif de l'intervention**

Sensibiliser les adultes à la connaissance des jeux dangereux, soit les jeux de non oxygénation, soit les jeux d'agression où de défis. (100 différents).

**Notre information a pour but d'alerter sans créer de psychose**, nos enfants vont bien en général, mais vous devez savoir que ces jeux existent pour vous protéger, il est impératif de dire STOP AU SILENCE parlons-en !!  
**Plusieurs thèmes peuvent être organisés sur la prévention des jeux dangereux.**

### **Voici quelques exemples.**

- \* Mieux comprendre les dynamiques de groupe chez les enfants,
- \* Comment qualifier un jeu de dangereux ?
- \* Connaître la diversité des jeux dangereux existants ?
- \* Repérer les signes d'alerte et les comportements à risques,
- \* Quels sont les lieux où se pratique ce type de jeux dangereux ?
- \* Quelles sont les atteintes portées à l'intégrité physique ?
- \* Quelles sont les atteintes portées à l'intégrité morale ?
- \* Comment s'organiser collectivement pour faire face à ce phénomène

### **Durée de l'intervention**

L'intervention dure 1h 30 /2h avec projection d'un diaporama préventif et film.

Plus un temps consacré à la réflexion et aux questions de la salle.

Nous laissons un temps de parole dans la salle, afin de susciter plus de richesse dans les dialogues.



Association SOSBENJAMIN-O.N.E.C.R  
**Observatoire National d'Etude des Conduites à Risques**  
Lutte contre les jeux dangereux depuis 1998  
Agrément Ministère Education Nationale  
Agrément DDTREFP  
Agrément du code des impôts

**Lieux d'intervention**

L'organisateur programme l'intervention avec fourniture de la salle, et communication des invitations.  
L'Association reste à la disposition de l'organisateur pour l'aider dans la structure de la soirée, modèle d'affiche, recommandation d'intervenant spécialisé dans la connaissance de tous les jeux dangereux, médecins, psychothérapeute, etc ..

**Documents**

Plaquette fournis par l'Association  
Dossier de prévention  
Fiche d'évaluation des adultes fournies par l'Association.  
Convention d'intervention fournie par l'Association.  
Bon d'adhésion à l'Association pour toutes souscriptions un dossier complet est remis.  
Présentation du coffret pédagogique de prévention

**Tarif :**

Frais incompressibles : Indemnités kilométriques barème fiscal des frais de véhicule.

1. 0.52 ct le km (itinéraire est établi avec Mappy) plus les frais de péage. (départ Rosoy – 89)
2. L'hébergement après 18 h ou plus de 100 km du siège social avec repas pour deux personnes.
3. Adhésion 10 €
4. (plaquettes adultes, plaquettes jeunes, affiches, fiche d'évaluation, dossier de prévention) **Gratuit**
5. Les interventions et les heures de voyages sont **gratuites**.
6. Un devis est établi retourné signer et accepté ainsi qu'une convention d'intervention.
7. Le paiement administratif ne doit pas excéder 30 jours selon le code des finances.

Pour les formations professionnelles nous contacter à [sosbenjamin@hotmail.com](mailto:sosbenjamin@hotmail.com) en précisant le mode de formation.

Vous remerciant pour votre confiance et votre soutien.

Magali Duwelz : présidente et fondatrice

**Prévention -information est la propriété exclusive de l'association SOSBENJAMIN-ONECR**  
© 2005 Sosbenjamin-onecr tous droits réservés.

*Le déplacement et les modalités de l'intervention sont à convenir.*

**POUR UN COMPLEMENT D'INFORMATION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER.**